

# VIOLENCES : STOP, LAISSE-MOI KIFFER MA SOIRÉE !



Ça y'est, c'est les vacances, la fin des partiels et donc le moment de décompresser. Ce moment est l'occasion de se laisser aller, de profiter de l'instant présent avec ses amis. Il n'y a aucun mal à vouloir faire la fête pour célébrer la fin des examens, après avoir passé toutes ces heures à réviser. Cependant, la fête peut être ternie par des débordements en tout genre, et par des agressions : l'alcool aidant, la fête, censée être un moment de lâcher-prise, peut virer au cauchemar.

## PARTIELS RATÉS ? PAS LA PEINE DE SE TORTURER L'ESPRIT.

Il arrive que les vacances débutent par une prise de tête sur sa propre réussite ou non aux exams et concours. Le sentiment d'échec et la culpabilité prennent alors le dessus sur le plaisir d'avoir fini ses partiels. Cela ne sert à rien de se triturer l'esprit et de se faire du mal : les examens sont désormais passés et s'infliger cette violence psychologique n'y changera rien. Mieux vaut prendre du recul et se dire qu'on fera mieux la prochaine fois et profiter de l'instant présent.

## EN SOIRÉE : PAS DE PRESSION.

Pas toujours évident de trouver sa place quand on ne boit pas d'alcool en soirée ! Certaines personnes n'aiment pas le goût des boissons alcoolisées ou leurs effets sur leur corps, d'où leur choix de ne pas en consommer. Ce choix n'est pas toujours bien perçu par le reste du groupe et peut générer des remarques parfois désobligeantes pour le non-consommateur. Ce n'est pas parce qu'une personne ne boit pas qu'elle passera une mauvaise soirée : l'alcool désinhibe certes, mais nombreux sont ceux qui n'ont pas besoin de s'alcooliser pour être sociables et loquaces ! Pourtant lorsqu'on fait le choix de ne pas consommer d'alcool pour des raisons qui nous appartiennent, on s'expose souvent à des remarques, moqueries, voire à une forme de stigmatisation qui nous range « à part » des autres convives. Parfois, la crainte de cette stigmatisation contraint les invités à consommer de l'alcool alors qu'ils n'apprécient pas cela. Se forcer à boire pour faire « comme tout le monde » ou pour être bien perçu par le reste du groupe et s'éviter des remarques, c'est se faire violence. Or, on a tout autant le droit à la fête. A partir du moment où ce sont les autres qui nous incitent ou nous forcent à boire, il faut se poser la question : est-ce que je fais bien de passer la soirée avec ces personnes ?

## QUAND LA SOIRÉE DÉRAPE...

Passer une bonne soirée, c'est veiller sur soi-même mais aussi sur les autres. Cela implique d'être vigilant quant à ses propres actes et de s'assurer que les autres ne vont pas trop loin. Tout le monde ne réagit pas de la même façon sous l'effet de l'alcool, et certaines personnes ont tendance à être plus facilement agressives. L'escalade de la violence provoque alors des altercations physiques, et expose à des coups. Pour éviter que la fête ne tourne mal, mieux vaut connaître son propre rapport à l'alcool et se limiter à ce qu'on est capable de supporter. Il suffit parfois d'avoir passé une mauvaise journée pour moins bien supporter l'alcool que d'habitude. Si c'est l'un de vos amis qui a l'alcool mauvais, c'est à vous d'agir : isolez-le et raisonnez-le. N'oubliez pas que lorsque les coups commencent à pleuvoir, vous pouvez en être victime. Il faut donc savoir partir au bon moment, et avertir les agents de sécurité qu'une bagarre a éclaté. Qu'on soit consommateur ou pas, en milieu festif et alcoolisé, on s'expose aux prises de tête, coups et bagarres.

## FÉRIAS, FESTIVALS : LA FÊTE N'EXCUSE PAS TOUT !

Ces dernières années, les férias du sud de la France ont connu un grand succès, notamment auprès des jeunes qui se sont déplacés en masse pour participer à la fête. Aux mouvements de foule et bousculades se sont ajoutées les agressions sexuelles en chaîne, qu'ont pu vivre des participantes venues profiter des spectacles. Lors des dernières éditions, des dizaines d'agressions sexuelles ont été recensées : recevoir une main aux fesses, faire face à des invitations douteuses pourtant déclinées ou encore devoir subir des remarques sexistes n'a rien de normal. Face à ce phénomène de violence, certaines villes organisatrices se portent désormais systématiquement partie civile lorsqu'une plainte est déposée pour agression sexuelle.

De même, en festival, le harcèlement verbal à caractère sexuel est trop souvent présent : de la remarque déplacée à l'attouchement sexuel, rien n'est censé gâcher la fête. Face aux nombreux témoignages de femmes victimes, des actions de sensibilisation ont vu le jour sur les sites de certains festivals, où des associations invitent à la discussion sur les violences sexistes. La fête n'excuse pas les comportements violents : si on subit une violence sexiste, on est en droit de répondre à la hauteur de l'agression, en vue de la faire cesser.

## QUE FAIRE QUAND ON EST VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES ?

Si notre consentement a été bafoué et que l'on a subi une agression sexuelle, la première recommandation est de prévenir la police ou la gendarmerie.

Après un viol ou une agression sexuelle, il est recommandé de porter plainte. Cette plainte ne peut pas être refusée. Pour cela il faut s'adresser au commissariat ou à la gendarmerie de son choix. Si sur l'instant, pour une quelconque raison, on ne dépose pas plainte, on peut toujours le faire jusqu'à 6 ans après les faits.

De même, il vaut mieux ne pas rester seule.e afin d'avoir un soutien psychologique venant de ses proches. Il est aussi recommandé de consulter un médecin afin qu'il constate les faits par certificat, qu'il prescrive une contraception d'urgence ainsi que le Traitement Post Exposition (TPE) au VIH et qu'il procède à un prélèvement pour réaliser un dépistage.

Le dépôt de plainte ne règle pas tout : on peut choisir d'être accompagné.e par des professionnel.les qui écoutent et orientent à partir du récit des victimes.

Face aux violences vécues, chacun.e réagit, puis choisit d'agir à sa façon, la meilleure étant celle que l'on choisit, pour soi.

Pour être accompagnée suite à des violences : 3919 (Centre de contact qui écoute, informe et oriente les femmes victimes de violences, ainsi que les témoins de violences faites à des femmes. Le 3919 traite les violences physiques, verbales ou psychologiques, à la maison ou au travail, et de toute nature (dont les harcèlements sexuels, les coups et blessures et les viols).

### Sources :

<https://www.alcool-info-service.fr/>

<https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/Le-viol-l-agression-sexuelle.html>

<https://www.touslesfestivals.com/actualites/le-harcelement-sexuel-en-festival-autopsie-dun-phenomene-invisible-080317>